



Résidence de l'enfant suite à une séparation

Par **oasis23**, le **03/02/2015** à **10:42**

Bonjour,

Ce sont avec les yeux remplis de larmes que j'écris sur ce forum, à la recherche de soutien, d'aide et de témoignage de vécu.

Je suis le papa d'une merveilleuse petite fille de 8 ans. Sa maman a décidé, après plus de 10 ans de vie commune, du jour au lendemain, de rompre. Cela fait maintenant 11 mois qu'elle a pris sa décision, et depuis c'est un véritable enfer. Elle n'est vraiment pas pressée de quitter le logement commun, même si les choses avancent petit à petit. Elle est souvent absente et ne s'occupe pas vraiment de sa fille. J'ai notamment réussi à valider le fait de racheter la part de sa mère afin de continuer à vivre dans notre maison actuelle. Comme peuvent en attester de nombreux témoignages, j'ai, depuis la naissance de ma fille, toujours tout fait pour son équilibre et son bien-être. Elle est tout pour moi. J'ai pu, avec l'accord de mon employeur, aménager mes horaires afin que ceux-ci soient en adéquation avec ses horaires scolaires, encore plus avec l'introduction des nouveaux rythmes : dépose le matin, récupération à midi le mercredi, à sa sortie de classe le mardi, et après l'étude les autres jours. Je travaille de plus à 5 minutes de notre domicile actuel, et à 3 minutes de son école : je m'occupe donc notamment de lui faire faire ou de vérifier ses devoirs, de la surveiller pendant sa toilette, de lui préparer ses repas, et de la coucher. Les horaires et la profession de sa mère, travaillant à plus ou moins 20 minutes du domicile sont beaucoup plus contraignants (8h45 à 19h00 ou 19h30). Ma situation professionnelle stable, avec des ressources plus que correctes et un entourage sain, voisins, parents, amis, me permet de m'occuper d'elle, de la gâter et de la rendre heureuse au quotidien. La relation entre nous est très forte, nous partageons tout, et les preuves d'amour qu'elle me donne (petits mots, dessins, cadeaux qu'elle a elle-même confectionnés) sont des attentions permanentes des plus touchantes pour un papa. Ma volonté est uniquement basée sur le bien-être de ma petite et sa stabilité psychologique. Elle, comme moi, subissons la

décision de sa mère de partir, sans explication fondée. Je souhaite, autant qu'elle, qu'elle puisse continuer à évoluer et s'épanouir dans un environnement qu'elle connaît, une belle et grande maison que je conserverai afin qu'elle lui revienne à terme, un lotissement où elle a sa meilleure amie, une école au bout de la rue où elle possède tous ses repères, et où elle a encore plus de 3 ans à rester avant son entrée au collège. Il ne s'agit pas de priver sa mère de voir sa fille, mais ses absences très fréquentes, dans le quotidien de sa fille, ne lui permettraient pas de gérer ne serait-ce qu'une garde alternée. Séparer la petite de son père serait aussi douloureux pour lui que pour elle, la volonté de la petite étant clairement de rester dans son environnement actuel.

Merci de m'avoir lu, et je suis à l'écoute de tout ce qui pourrait m'être utile, j'espère vraiment que le JAF tiendra compte du bien-être de mon enfant avant tout.

Par **Tisuisse**, le **03/02/2015** à **12:50**

Bonjour,

Vous avez introduit une demande de garde exclusive auprès de JAF ? Si oui, qu'en pense votre avocat ?